

5 février 2021
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2021**

Session virtuelle, 3-7 mai 2021

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Normalisation nationale et internationale des noms
géographiques : collecte de noms, traitement par les bureaux,
autorités nationales, détails topographiques s'étendant au-delà
d'une même souveraineté et coopération internationale**

Normalisation des noms géographiques au Groenland

Résumé**

La normalisation des noms géographiques au Groenland remonte au 1^{er} février 1934, date à laquelle un comité de toponymie a été créé par décret au Danemark, pour donner une vue d'ensemble des noms et du nombre de localités du Groenland. En 1984, cette responsabilité a été transférée aux autorités autonomes du Groenland, bien que la loi portant création d'une autorité toponymique, le Comité de toponymie du Groenland, n'ait été adoptée qu'en 1989.

Conformément à l'autorisation unique accordée le 1^{er} janvier 1996, seuls les noms géographiques en groenlandais sont normalisés. Ainsi, lorsqu'une localité a deux noms (l'un en groenlandais et l'autre en danois ou dans une autre langue), seul le toponyme groenlandais est retenu pour l'usage officiel. Si une localité n'a pas de nom en groenlandais, le toponyme danois ou le toponyme en langue étrangère est retenu.

La dernière loi en date relative aux noms géographiques remonte à 2017, date à laquelle le Gouvernement groenlandais a créé le mandat du Comité de toponymie du Groenland. Le Comité est habilité à normaliser les noms géographiques du Groenland ; son bureau se trouve dans les locaux du Secrétariat linguistique du Groenland (*Oqaasileriffik*).

* GEGN.2/2021/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2021/44/CRP.44) a été établi par le Chef de projet pour la collecte des noms de lieux et Secrétaire académique du Comité de toponymie du Groenland du Secrétariat linguistique du Groenland (*Oqaasileriffik*), Arnaq B. Johansen. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante :
https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/2nd_session_2021/.



Le Comité tient un registre comportant quelque 33 000 noms géographiques, dont 27 000 environ tirés des collections originales des années 1930 et 1950. Le registre est tenu au moyen d'un logiciel en accès libre, mis à jour par le Secrétariat linguistique.

Le Gouvernement groenlandais collabore avec l'Agency for Data Supply and Efficiency du Danemark et le Ministère de la défense danois à un projet de cartographie du Groenland depuis deux ans. Le Secrétariat linguistique est chargé de l'assurance de la qualité, pour veiller à l'exactitude de l'orthographe des noms géographiques et des informations relatives à la situation géographique. À cet égard, il est en voie d'adopter le programme de données de base du Gouvernement groenlandais, qui consiste à transférer le registre des noms géographiques d'un système à l'autre. Auparavant, les lieux associés à des noms géographiques étaient enregistrés sous forme de points. Dans le nouveau programme, ils le seront sous forme de polygones, une amélioration dans la conception du registre. Néanmoins, des difficultés subsistent :

a) Le système précédent ne fonctionnant qu'avec une seule strate de noms géographiques, il est difficile d'avoir une vue d'ensemble du contenu. Le nouveau système aura deux strates, afin de contrôler quels noms doivent être ré-autorisés et lesquels ont déjà été approuvés ;

b) L'une des conséquences de la loi de 2019 relative à la protection des données personnelles est que celles qui sont stockées dans le registre doivent être supprimées, ce qui complique la tâche de déterminer le lien entre le contenu du registre et les procès-verbaux des réunions au cours desquelles le Comité a pris ses décisions.

La stratégie du Comité est de privilégier la qualité par rapport à la quantité. Il s'efforce de rationaliser davantage le flux de travail et de procéder à un traitement complet des données pour éliminer les doublons. En outre, la mise à niveau technique en faveur d'un système à deux strates améliorera l'efficacité et renforcera la coopération avec les autres autorités du Groenland.
